ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

finances

Question écrite n° 73544

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur les conséquences que pourrait entraîner la récente envolée du franc suisse pour les collectivités ayant contracté des emprunts « toxiques ». Le 15 janvier 2015, la Banque nationale suisse a décidé d'abandonner le taux plancher de conversion du franc suisse, voyant le cours du franc suisse s'envoler de plus de 20 % face à l'euro. Cette situation entraîne de graves conséquences pour les collectivités locales et les établissements publics qui ont souscrit des emprunts dont le taux est indexé sur la parité entre l'euro et le franc suisse. En effet, les taux d'intérêt risquent d'être fortement perturbés et d'augmenter considérablement suite à l'envolée du franc suisse ce qui entraînera d'importantes difficultés financières pour les collectivités locales concernées. Mis en œuvre par le décret n° 2014-444 du 29 avril 2014, le fonds de soutien aux emprunts toxiques risque d'être insuffisant pour aider ces collectivités à sortir de leurs emprunts structurés à des conditions financières qui ne les impacteront pas durablement. C'est pourquoi il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement envisage pour soutenir et aider les collectivités locales et les établissements publics qui ont souscrit des emprunts dits « toxiques ».

Données clés

Auteur : M. Martial Saddier
Circonscription : Haute-Savoie (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 73544
Rubrique : Collectivités territoriales
Ministère interrogé : Finances et comptes publics
Ministère attributaire : Économie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 10 février 2015, page 848
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)